

## **Périmètres de curiosité**

### **Le cadre de cette investigation pédagogique**

#### **Les objectifs spécifiques des "Périmètres de curiosité" :**

Associer aux situations de cours usuelles en classe portant sur l'espace construit et l'architecture, des temps de travail mettant les élèves en présence de l'architecture réelle et de proximité.

Travailler pédagogiquement sur les interactions entre ces deux phases complémentaires d'une séance (activités en classe et activités au contact de l'architecture), repérer et formuler en quoi leur articulation a pu enrichir la pédagogie conduite en arts plastiques.

Mesurer, dans les classes concernées, l'impact réel sur l'apprentissage : motivation et autonomie, clarification et compréhension des savoirs abordés, réinvestissements dans d'autres situations, etc.

Observer si cette approche globale et en séquence (combinant situations de classe et contact pédagogique à des architectures) donne pour les élèves davantage de sens aux apprentissages : prendre conscience de l'espace architectural quotidien (la construction, la fonction, la relation au site, la matérialité, la place du corps, etc.) ; porter un regard informé et plus structuré sur le cadre de vie (la ville, le quartier, la rue, l'habitat, les lieux de l'activité économique, les espaces des services et des institutions publiques, le collège et ses espaces, etc.) ; prendre conscience des implications de l'organisation vécue du cadre de vie sur les comportements quotidiens et les relations sociales ; apprendre à modifier ses attitudes vis-à-vis des espaces publics, se rendre sensible, curieux et attentif à l'architecture, dans ses qualités observées ou révélées, comme dans ses insuffisances ; développer une attitude ouverte et critique aux formes architecturales et à la notion de "vivre ensemble" qui lui est intrinsèquement liée...

#### **Contexte et durée :**

Pour des classes de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> et en situation de cours en arts plastiques : approches dans le cadre d'une pratique, sollicitation de démarches de projet chez les élèves, ouverture sur un champ artistique et culturel en référence aux contenus de l'activité conduite.

Les modalités et les fréquences des activités in situ (en présence aux architectures réelles) sont à l'initiative de l'enseignant.

La durée et la mise en œuvre de chaque activité en extérieur sont conformes aux conditions de sécurité et de surveillance des élèves. Chaque sortie n'excède pas la durée d'un cours d'arts plastiques (d'une heure, acheminement et retour dans la classe compris).

Les approches pédagogiques in situ sont variées (par exemple : la question des relations du corps à l'espace construit, les notions de parcours urbains, la lecture de la structure et des fonctions, la découverte et l'analyse de l'écriture architecturale, la pluralité des perceptions entre l'architecture, le site et le regardeur, etc.)

La démarche s'accompagne d'outils et de modalités spécifiques : captures d'images, pratique in situ, parcours sensible, recherche documentaire, visuels, cartes, plans, etc.

## **Précisions sur le "Périmètre de curiosité"**

Définir un espace d'investigations architecturales dans un secteur au cœur duquel est situé le collège. Le rayon du périmètre ainsi défini est strictement égal à 500 mètres (un cadre commun dans un environnement de collège).

Architectures concernées : toutes constructions et bâtiments ayant des caractéristiques remarquables dans l'action pédagogique d'une sensibilisation au cadre de vie, qu'ils soient patrimoniaux ou non. La démarche est étayée d'outils documentaires : plans, cartes, images, moyens de production d'images, etc. L'architecture du collège, son implantation, l'organisation de ses espaces extérieurs et internes est intégrable dans la démarche.

NB Situer dans l'espace et dans le temps votre action est fondamental, ce qui suppose de communiquer des images des lieux, la temporalité des activités in situ et situer la territorialité de l'action au moyen d'une carte ou d'un plan.

SVP Réaliser des copies de la carte ou du plan utilisé pour définir le périmètre. L'une demeure en l'état. Le périmètre est tracé sur l'autre. Y faire figurer sous une forme lisible l'indication des constructions et des bâtiments retenus dans votre démarche. Par bâtiment ou par site retenu, rédiger une courte fiche avec une photographie et un texte précisant l'intérêt architectural et pédagogique.

Christian Vieaux  
IA-IPR d'arts plastiques, chargé de l'architecture  
au sein de la Commission d'action culturelle du Rectorat de Lille.